Déclaration commune AMF-ANEL _ Face au recul du trait de côte, l'État doit assumer ses responsabilités

Devant l'inaction persistante du gouvernement et l'absence de dispositifs financiers adaptés, **l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) et l'Association nationale des élus des littoraux (ANEL) lancent un appel solennel pour alerter sur l'urgence absolue de mettre en place un financement dédié à la gestion de la bande côtière**. Nos littoraux, aujourd'hui en première ligne des effets du changement climatique, se voient délaissés, malgré la multiplication des preuves et des études démontrant l'ampleur de la menace. Sans une prise en charge nationale forte et pérenne, les communes littorales se verront bientôt incapables d'assurer la sécurité de leurs habitants et de préserver leurs infrastructures essentielles.

Informations complémentaires sur le site de l'AMF ou en consultant communiqué de presse

Le président de l'AMF 29, également co-président du groupe de travail des communes littorales de l'AMF, est joignable par le formulaire de contact

©AMF29 - Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère